

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE – PARTENAIRES DE RIVAGES (WAVES'N'SEE)

Article 1 – Définitions

Pour l'application de la présente politique de confidentialité (ci-après la « Politique de Confidentialité »), les termes utilisés avec une première lettre majuscule ont la même définition que celles mentionnées dans les conditions générales de prestations de services de RIVAGES, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel. Le terme « Contrat » utilisé dans la Politique de Confidentialité désigne le contrat conclu avec le Client.

Les termes de « responsable de traitement », « sous-traitant », « personne concernée », « données à caractère personnel », « traitement », « violation de données à caractère personnel », « état membre » ont le même sens que celui qui leur est attribué dans le Règlement EU 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après le « RGPD ») et les termes qui en sont dérivés devront être interprétés de manière identique.

Article 2 – Application de la Politique de Confidentialité

Soucieuse de la protection des données personnelles, RIVAGES respecte la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (ci-après la « LIL ») et le RGPD.

La Politique de Confidentialité informe les Clients sur les modalités selon lesquelles RIVAGES recueille et traite les données personnelles dans le cadre de leurs relations précontractuelles et contractuelles avec RIVAGES.

Les Clients s'engagent à communiquer la présente Politique de Confidentialité à toutes personnes physiques intervenant, travaillant en leur sein ou pour leur compte et dont les données personnelles sont susceptibles d'être traitées par RIVAGES.

RIVAGES se réserve le droit de modifier à tout moment sa Politique de Confidentialité.

Article 3 – Données personnelles traitées

RIVAGES peut être amenée à collecter et à traiter des données personnelles des personnes physiques intervenant, travaillant au sein ou pour le compte, ou au nom des Clients (tels que ses élus, conseillers, ses salariés, dirigeants, associés, stagiaires, intérimaires, agents et autres préposés et collaborateurs).

Les données personnelles peuvent être communiquées par les Clients, des tiers, ou les personnes physiques concernées elles-mêmes lors des échanges à distance ou en présentiel avec RIVAGES (appels téléphoniques, courriels, rendez-vous, courriers, etc.).

RIVAGES traite les données suivantes :

- Pour la gestion des demandes d'informations, de rendez-vous : nom, prénom, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone professionnel (fixe et/ou mobile). La collecte de ces données est obligatoire. En l'absence de communication de ces informations obligatoires, RIVAGES ne sera pas en mesure de répondre aux

demandes d'informations et de rendez-vous avec le Client. Cette exigence de fourniture de données a un caractère contractuel.

- Pour la négociation et l'exécution du Contrat, la gestion des échanges avec le Client, et le suivi de la relation contractuelle avec le Client : nom, prénom, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone professionnel (fixe et/ou mobile), fonction ou qualité. La collecte de ces données est obligatoire. En l'absence de communication de ces données, RIVAGES ne sera pas en mesure de négocier, exécuter le Contrat, gérer les échanges avec le Client et de suivre la relation contractuelle avec le Client. Cette exigence de fourniture de données a un caractère contractuel.
- Pour l'envoi de newsletters, d'informations relatives à l'activité de RIVAGES et de vœux : adresse électronique professionnelle. La collecte de cette donnée est obligatoire. En l'absence de communication de cette information obligatoire, RIVAGES ne sera pas en mesure d'envoyer des newsletters, informations relatives à son activité et ses vœux au Client. Cette exigence de fourniture de données a un caractère réglementaire.
- Pour la gestion des réclamations, précontentieux et contentieux : nom, prénom, adresse électronique professionnelle, numéro de téléphone professionnel (fixe et/ou mobile). La collecte de ces données est obligatoire. En l'absence de communication de ces informations obligatoires, RIVAGES ne sera pas en mesure de gérer les réclamations, précontentieux et contentieux avec le Client. Cette exigence de fourniture de données a un caractère contractuel.
- Afin d'exercer leurs droits, tels que rappelés à l'article 7 ci-dessous, la communication d'informations ou de documents justifiant de l'identité des personnes concernées ou d'informations complémentaires sur la nature de leurs demandes pourra être requise. La non-communication de ces informations ou documents peut empêcher RIVAGES de répondre aux demandes d'exercice des droits. Cette exigence de fourniture de données a un caractère réglementaire.

La collecte d'autres données peut être obligatoire. Toutes les données dont la collecte est obligatoire, la nature contractuelle ou réglementaire de cette obligation de fourniture, ainsi que les conséquences de l'absence de fourniture des données concernées sont alors portées à la connaissance de la personne concernée directement lors de la collecte.

Article 4 – Responsable des traitements des données personnelles

RIVAGES est le responsable de traitement des données personnelles.

Article 5 – Finalités et fondements juridiques des traitements de données

En application de la réglementation, tout traitement de données personnelles doit, pour être licite, reposer sur l'un des fondements juridiques énoncés à l'article 6 du RGPD.

Le tableau ci-dessous expose les différentes finalités pouvant être poursuivies lors des traitements des données et les fondements juridiques sur lesquels repose la poursuite de chacune de ces finalités.

Finalités poursuivies	Fondements juridiques
Gestion des demandes d'informations, de rendez-vous	Intérêts légitimes de RIVAGES (exercice de ses activités), ou respect des obligations légales selon les cas
Négociation et exécution du Contrat, gestion des échanges avec le Client et suivi de la relation contractuelle	
Envoi de newsletters, d'informations relatives à l'activité de RIVAGES, de vœux	Intérêts légitimes de RIVAGES (promotion de ses activités) ou consentement lorsque l'objet de la sollicitation est sans rapport avec l'activité professionnelle des personnes concernées
Gestion des réclamations, précontentieux et contentieux	Intérêts légitimes de RIVAGES (défendre ses droits et intérêts) ou respect des obligations légales selon les cas
Gestion de la comptabilité	Respect des obligations légales de RIVAGES
Gestion des droits des personnes concernées	

Article 6 – Destinataires des données personnelles

Les données personnelles sont destinées au personnel habilité de RIVAGES. RIVAGES peut être amenée à communiquer les données personnelles :

- au personnel habilité de ses sous-traitants et à leurs propres sous-traitants auxquels a recours RIVAGES et qui ont besoin d'accéder aux données personnelles pour accomplir leurs missions (notamment prestataires informatiques, prestataires techniques, prestataires de services de paiement). Les sous-traitants de RIVAGES sont tenus à une obligation de confidentialité et de sécurité, ainsi qu'à d'autres obligations énumérées dans le RGPD ;
- aux autorités financières, judiciaires, administratives ou agences d'Etat, organismes publics et autorités de régulation auprès desquelles RIVAGES peut, notamment dans le cadre d'une procédure, d'un litige, d'un contrôle et/ou d'une requête être tenue de divulguer certaines données, sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation ;
- aux ayants droit ou successeurs éventuels de RIVAGES.

Conformément à l'article 19 du RGPD, RIVAGES notifiera à chaque destinataire auquel les données personnelles auront été communiquées toute demande de rectification, d'effacement ou

de limitation du traitement effectué conformément à l'article 16, à l'article 17, paragraphe 1 ou à l'article 18 du RGPD, à moins qu'une telle communication se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés.

Article 7 - Droits des personnes concernées

7.1. Les personnes concernées disposent dans les conditions définies aux articles 15 et suivants du RGPD, sauf exceptions :

- du droit d'obtenir la confirmation que des données personnelles les concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données personnelles ainsi qu'à plusieurs informations sur les traitements (droit d'accès – article 15 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir la rectification des données personnelles les concernant qui sont inexactes (droit de rectification – article 16 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir de RIVAGES l'effacement des données personnelles les concernant dans certains cas (droit d'effacement ou "à l'oubli" – article 17 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir la limitation des traitements dans certains cas (droit à la limitation du traitement – article 18 du RGPD) ;
- du droit de recevoir les données personnelles fournies à RIVAGES, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et/ou de demander à RIVAGES de transmettre ces données à un autre responsable du traitement, lorsque le traitement est fondé sur le consentement ou sur le contrat et que le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés (droit à la portabilité des données – article 20 du RGPD) ;
- du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire (droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée – article 22 du RGPD) ;
- du droit de retirer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données lorsque celui-ci est fondé sur ledit consentement, et ce, sans porter atteinte à la licéité du traitement effectué avant ce retrait (article 7.3. du RGPD) ;
- du droit d'obtenir pour des raisons tenant à leur situation particulière, que RIVAGES ne procède plus aux traitements des données personnelles les concernant dans certains cas (droit d'opposition – article 21.1. du RGPD) ;
- du droit de s'opposer au traitement des données personnelles les concernant à des fins de prospection (droit d'opposition à la prospection – article 21.2. du RGPD) ;
- du droit de définir, modifier et révoquer à tout moment des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès en application de l'article 40-1 de la LIL ;
- du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (en France, il s'agit de la CNIL) et de former un recours contre RIVAGES auprès des tribunaux compétents si elles constatent que RIVAGES a porté atteinte à leurs droits en matière de données personnelles. En cas d'atteinte constatée, les personnes concernées pourront réclamer la réparation intégrale du préjudice subi.

L'existence ou non de ces différents droits dépend notamment du fondement juridique du traitement concerné par la demande. Ces droits ne sont pas non plus sans limites et, dans certains cas,

RIVAGES pourra refuser la demande (par exemple, pour des motifs légitimes impérieux pour ce qui concerne le droit d'opposition). Ainsi, dans certaines hypothèses, il se peut que RIVAGES réponde que la demande ne peut pas donner lieu à une réponse positive de sa part. RIVAGES expliquera la raison de son refus.

7.2. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en écrivant à RIVAGES à l'adresse électronique suivante : contact@wavesnsee.com. En cas de doute raisonnable de la part de RIVAGES sur l'identité de la personne à l'origine de la demande, RIVAGES pourra être amenée à lui demander des informations ou documents supplémentaires afin de vérifier son identité. RIVAGES s'efforcera de donner suite aux demandes dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Article 8 - Durée de conservation des données personnelles

Les données sont conservées pendant le temps strictement nécessaire aux finalités décrites ci-dessus.

Données concernées	Durée de conservation
Données utilisées dans le cadre de l'exécution et de la gestion du Contrat	Pendant la période durant laquelle la responsabilité de RIVAGES peut être engagée
Documents comptables (par exemple : factures)	10 ans à compter de la clôture de l'exercice concerné
Données relatives à la gestion d'un impayé	5 ans à compter de la résolution de l'impayé du professionnel
Données relatives à l'exercice d'un droit d'opposition	6 ans à compter de la fin de la procédure liée à la demande
Données liées aux directives concernant le sort des données après le décès	Aussi longtemps que les données concernées par les directives seront conservées
Données relatives à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement	5 ans à compter de la fin de la procédure liée à la demande
Données relatives à l'exercice d'un droit à la limitation d'un traitement	5 ans à compter de la fin de la limitation du traitement
Données utilisées en vue de la prospection commerciale (envoi de newsletters, d'informations relatives à l'activité de RIVAGES, de vœux) Autres données utilisées en dehors des hypothèses visées ci-dessus données utilisées pour répondre aux différentes demandes d'informations ou de rendez-vous	3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant des personnes concernées

A l'issue des durées précédemment listées, les données feront l'objet soit d'une suppression, soit d'une anonymisation. Par exception, en cas de précontentieux ou contentieux, toutes ou certaines des données pourront faire l'objet d'une conservation prolongée si celles-ci s'avèrent utiles pour ledit précontentieux ou contentieux.

Article 9 - Sécurité des données personnelles

RIVAGES fait ses meilleurs efforts en prenant toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles pour empêcher qu'elles soient endommagées ou déformées ou que des tiers non autorisés y aient accès et en fassent une utilisation abusive.

Article 10 - Transfert des données personnelles en dehors de l'Union européenne

RIVAGES peut avoir recours à des partenaires ou prestataires auxquels elle a besoin de transférer tout ou partie des données personnelles qu'elle collecte et traite. Les serveurs de certains de ces acteurs sont situés en dehors de l'Union européenne, les données sont alors amenées à être transférées en dehors de l'Union européenne.

RIVAGES s'assure que ces transferts de données personnelles hors de l'Union Européenne soient effectués conformément à sa Politique de Confidentialité. Lorsque l'Etat de destination des données personnelles non-membre de l'Union Européenne n'a pas été officiellement reconnu comme offrant un niveau de protection adéquat par la Commission Européenne, RIVAGES s'engage à fournir les garanties appropriées pour protéger les données personnelles, conformément à l'article 46 du RGPD, notamment par l'utilisation de clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne. RIVAGES veille en outre à ce que les personnes concernées disposent toujours de droits opposables et de voies de droit effectives.

